

## De la Conférence Régionale de l'ESS à la Stratégie régionale de l'ESS (SRESS)

La Conférence Régionale de l'ESS<sup>1</sup> prévue par la loi ESS de 2014 à l'initiative de l'Etat et du Conseil Régional , devrait être lancée lors de l'inauguration du Mois de l'ESS le 27 octobre 2016 à Orléans.

Le Mois de l'ESS serait alors ponctué par des ateliers, à Orléans, Tours, Chartres et Bourges, pour qu'acteurs de l'ESS et collectivités locales échangent sur trois thèmes :

- le développement économique (SRDEII),
- l'organisation territoriale (SRADDET),
- l'engagement des composantes de l'ESS.

La Conférence régionale à proprement parler se tiendrait mi-décembre pour partager une synthèse de ces forums et aboutir à une vision partagée du développement de l'ESS en région et à un cap à atteindre pour un changement de l'ESS en région Centre Val de Loire.

La Chambre régionale de l'ESS se féliciterait que la Stratégie (SRESS<sup>2</sup>) soit permise par la mise en place de cette 1<sup>ère</sup> Conférence en décembre 2016.

Notre ambition est qu'elle soit une occasion unique de rassembler les collectivités et les acteurs de l'ESS avec un rendez-vous tous les deux ans d'évaluation et de coconstruction.

Notre volonté est d'aboutir à un document de valorisation de l'existant et de co construction pour développer l'avenir.

Notre vigilance est l'articulation avec les enjeux des familles et des secteurs de l'ESS.

Nous invitons les réseaux et fédérations de l'ESS à mobiliser leurs adhérents, et à se rapprocher de la CRESS Centre Val de Loire pour profiter de ce Mois de l'ESS dédié à la stratégie de l'ESS, afin de faire connaître vos activités et vos attentes.

**Contact** : Lucille Guitton - Chargée de mission / 02 38 68 18 90 - l.guitton@cresscentre.org

<sup>1</sup> Article 8 de la Loi ESS

<sup>2</sup> Article 7 de la Loi ESS